

NOTRE DAME DE
BELLECOMBE

STATION VILLAGE
SAVOIE

BULLETIN MUNICIPAL 2022





LE MOT DU MAIRE



Philippe Mollier
Maire de Notre-Dame
de Bellecombe

Bulletin municipal annuel 2022 de la commune de **NOTRE-DAME DE BELLECOMBE**

**MAIRIE DE
N.D. DE BELLECOMBE**
285, rue de Savoie
73590 N-D de Bellecombe
Tél. 04 79 31 61 91
www.notredamedebellecombe.fr

**HORAIRES D'OUVERTURE
AU PUBLIC :**
Lundi, mardi, jeudi :
8h-12h et 13h30-17h30
Mercredi : 8h-12h
Vendredi : 8h-12h et
13h30-16h30

Directeur de publication :
Philippe MOLLIER
Crédit photos :
Yohann OUVRIER-BUFFET
Jean-Pierre ROUVIER
Création et impression :
Nouvelles Impressions
Albertville



NOTRE DAME DE
BELLECOMBE
STATION VILLAGE

Découvrons ensemble ce deuxième bulletin municipal qui, nous le souhaitons, vous permettra d'avoir la totalité des informations et actions que nous avons menées sur ce début de mandat. Nous restons toujours disponibles pour d'éventuels éclaircissements.

L'été 2021 a vu la validation du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Il est donc maintenant le document qui régit la planification de l'urbanisme. En matière de développements touristiques, réjouissons-nous de la création d'une nouvelle piste sécurisée au sommet du Mont Rond, des nouveaux systèmes d'enneigement, de l'installation d'un « snow truck » (restauration rapide chaude et froide) au lac du Plan Désert et de la création d'un espace ludique sur la piste débutant aux combes.

En ce qui concerne la population locale, je tiens à évoquer l'accompagnement des aînés dans leur prise de rendez-vous pour la vaccination Covid au centre d'Ugine. La crise sanitaire a bouleversé nos rythmes mais elle a aussi vu l'arrivée de nouveaux commerçants sur la station suite à des départs en retraite ou des ventes de fonds de commerce. Je souhaite à ces nouvelles familles de s'épanouir au sein de notre communauté.

Avant de vous parler des projets à venir, j'aimerais revenir sur l'accord trouvé avec 75 % des propriétaires terriens que je tiens à remercier très chaleureusement. L'unanimité sur ce sujet n'a pas été complète et je le regrette. Il est des périodes où nous devrions nous serrer les coudes pour affronter les moments difficiles et repartir plus engagés ensemble et engagés, nous le sommes.

Nous avons en effet bien avancé sur plusieurs projets, la retenue collinaire du Lachat, le réaménagement du départ du Mont Rond (caisses RM, Ecole de ski, WC publics...) et de la zone de loisirs du village et enfin un vaste projet de logements à la vente et à la location pour les jeunes de notre village ainsi que pour les saisonniers via les employeurs.

Je conclurai en remerciant la totalité des employés de la commune qui œuvrent chaque jour, à votre service, que ce soit au secrétariat, aux services techniques et scolaires. Tous ensemble, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

LE BUDGET D'UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

COMMENT ÇA MARCHE ?

Le budget d'une collectivité territoriale se divise en deux sections :

- une section de **fonctionnement**,
- une section d'**investissement**.

Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes devant équilibrer les dépenses.

La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant de la collectivité (emprunts, charges de personnel

et de gestion courante, les subventions aux organismes publics et privés, l'entretien des bâtiments et de la voirie).

Les recettes de cette section proviennent principalement des dotations de l'État et des impôts et taxes.

La section d'investissement comporte en dépenses le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité. Les recettes de cette section englobent les emprunts et les subventions de l'État.



Comprendre les
dotations de l'État aux
collectivités territoriales



FUNCTIONNEMENT

COMMUNE				
	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 PROVISOIRE
RECETTES	1 430 520.49 €	1 693 907.28 €	1 719 571.43 €	1 530 151.95 €
Dont excédent fonctionnement reporté	3 949.95 €	8 118.86 €	24 053.06 €	146 274.47 €
Dont recettes fiscales	822 710.19 €	953 061.54 €	1 011 314.77 €	942 385.20 €
Dont dotations et subventions	386 033.46 €	459 573.94 €	516 768.64 €	428 452.27 €
DÉPENSES	1 125 766.02 €	1 212 973.08 €	1 058 350.02 €	1 156 363.59 €
Dont charges financières	115 369.56 €	103 221.44 €	94 359.09 €	85 303.84 €
Dont charge de personnel	363 964.81 €	369 056.88 €	385 988.44 €	380 863.31 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT	304 754.47 €	480 934.20 €	661 221.41 €	373 788.36 €
Encours dette/habitant	2 054.31 €	1 896.76 €	1 743.64 €	
Épargne brute : éparg gestion - intérêts	189 384.91 €	377 712.76 €	566 862.32 €	

REMONTÉES MÉCANIQUES				
	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 PROVISOIRE
RECETTES	480 208.32 €	298 034.19 €	498 409.79 €	256 622.85 €
Dont excédent fonctionnement reporté	879.22 €	440.97 €	13 353.31 €	734.35 €
Dont produits gestion courante	430 373.32 €	221 005.79 €	206 576.20 €	74 994.06 €
DÉPENSES	183 646.57 €	235 121.85 €	177 028.75 €	177 932.81 €
Dont charges financières	22 338.03 €	10 855.87 €	14 283.63 €	11 958.61 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT	296 561.75 €	62 912.34 €	321 381.04 €	78 690.04 €
Encours dette/habitant	259.81 €	175.00 €	1 042.53 €	
Épargne brute	274 223.72 €	52 056.47 €	307 097.41 €	

SUBVENTIONS VERSÉES PAR LA COMMUNE

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 PROVISoire
Club des Sports	30 000.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €	27 000.00 €
L'Écho des Alpes	1 100.00 €			
Collège voyage Italie	50.00 €			
APE Les Enfants des Croëssets		1 200.00 €		
Partenariat skieur		4 000.00 €	4 000.00 €	
Syndicat Élevage Race Mulassière		700.00 €		
Anciens Combattants		100.00 €		
Comité Élevage Race Abondance			600.00 €	
Budget des remontées mécaniques				155 000.00 €
TOTAL	31 150.00 €	36 000.00 €	34 600.00 €	182 000.00 €

COÛT DE CERTAINS SERVICES

Fleurissement	34 688.02 €	31 066.15 €	39 438.78 €	43 344.94 €
Déneigement	133 073.09 €	391 669.18 €	140 882.85 €	115 663.30 €
École	127 617.93 €	134 763.16 €	154 059.14 €	135 781.13 €
Communication			19 389.95 €	17 545.37 €

INVESTISSEMENT

COMMUNE

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 PROVISoire
RECETTES	698 824.40 €	665 114.61 €	705 816.50 €	672 146.06 €
Dont recettes propres (FCTVA TA)	164 491.52 €	207 967.98 €	118 036.77 €	105 476.39 €
Dont subventions et participations	48 984.00 €	23 619.82 €	63 665.06 €	25 244.00 €
Dont apport fonctionnement	468 000.00 €	300 000.00 €	465 000.00 €	539 000.00 €
DÉPENSES	612 568.05 €	993 715.87 €	782 833.73 €	666 680.77 €
Dont dettes	330 083.02 €	333 451.67 €	337 944.57 €	332 799.25 €
dont équipements	270 041.33 €	457 598.57 €	419 650.13 €	328 846.25 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT	86 256.35 €	- 328 601.26 €	- 77 017.23 €	5 465.29 €
RÉSULTAT CUMULÉ	391 010.82 €	152 332.94 €	584 204.18 €	en cours
Capacité de désendettement encours dette/épargne brute	23.17	10.75	6.57	

REMONTÉES MÉCANIQUES

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 PROVISoire
RECETTES	254 000.00 €	2 098 119.39 €	733 232.10 €	933 267.76 €
Dont subventions et participations			500 000.00 €	456 923.87 €
Dont apport du fonctionnement	254 000.00 €	297 000.00 €	50 000.00 €	334 000.00 €
Dont emprunts		1 753 200.00 €	150 000.00 €	
DÉPENSES	247 498.78 €	1 635 473.95 €	1 290 128.35 €	599 146.07 €
Dont dettes	241 768.78 €	49 803.08 €	611 377.44 €	573 640.07 €
dont équipements	5 730.00 €	1 585 670.87 €	445 672.91 €	3 187.20 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT	6 501.22 €	462 645.44 €	- 556 896.25 €	
RÉSULTAT CUMULÉ	303 062.97 €	525 557.78 €	- 235 515.21 €	
Capacité de désendettement	2.02	7.19	7.25	

N'Y A-T-IL QUE LES ÉTOILES QUI ÉCLAIRENT LE VILLAGE ?



Dans la continuité de l'équipement de l'ensemble de l'éclairage public avec des LED, l'éclairage de l'église a également été revu en 2021. Outre le remplacement des spots classiques par des LED, l'éclairage a été repensé pour mettre en valeur la rosace au dessus de la porte, la croix de Bellecombe sur le toit et le clocher.

Concernant l'éclairage public, il baisse désormais de 50 % en intensité à minuit, 80 % vers 2h du matin (sans que cela ne soit perceptible par l'œil) pour arriver à une économie de 95 % par rapport à l'ancien éclairage.

La mise en place d'une horloge astronomique permet un éclairage dépendant du lever et du coucher du soleil et non plus de la luminosité ambiante (ce qui expliquait parfois l'éclairage en journée).

La commune a donc réduit considérablement le gaspillage énergétique mais des lumières artificielles subsistent. N'oublions pas que ces dernières peuvent provoquer des troubles aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes.

Ainsi comme le prévoit la réglementation (arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à



la limitation des nuisances lumineuses), les éclairages intérieurs de locaux à usage professionnel doivent être éteints une heure après la fin d'occupation desdits locaux.

Les éclairages des vitrines de magasins de commerce ou d'exposition sont éteints au plus tard à 1h. ou une heure après la fin d'occupation desdits locaux si celle-ci intervient plus tardivement. Les vitrines peuvent être allumées à partir de 7h. ou une heure avant le début de l'activité si celle-ci s'exerce plus tôt.

L.A. / C.V.F

UNE TROISIÈME FLEUR POUR LA COMMUNE

POURQUOI PAS ?



C'est au printemps 2019 que le village recevait sa deuxième fleur à l'Hôtel de la Région à Lyon après une collaboration étroite entre les initiatrices du projet, les services techniques et la population.

Aujourd'hui, trois ans après cette récompense, le Conseil Municipal souhaite se lancer dans l'obtention de la troisième fleur.

Pour se faire, nous commencerons par un audit sur la commune en août 2022. L'agence Agate (Agence Alpine des Territoires) nous présentera dans un premier temps le cahier des charges de la troisième fleur puis dans un deuxième temps, nous nous rendrons sur le terrain afin d'analyser les points forts et les points faibles de notre village.

Nous comptons d'ores et déjà sur l'implication de tous les acteurs du village car ce travail nous permettra à la fois de préserver notre identité et nos ressources naturelles, de valoriser notre patrimoine botanique et aussi de développer notre attractivité touristique.

C.V.F



DÉNEIGEMENT

COMMENT EST ORGANISÉ LE DÉNEIGEMENT SUR LA COMMUNE ?



Entretien avec
Stéphane Rossat-Mignod,
Responsable du Service
Technique



CVF : Comment est organisé le déneigement sur la commune de Notre Dame de Bellecombe ?

Stéphane : Cette année nous travaillons à trois car nous n'avons trouvé personne pour remplacer Christian qui a pris une deuxième année de disponibilité. Nous faisons appel à un prestataire extérieur pour faire face aux grosses chutes de neige. La chargeuse reste sur le secteur village, l'Unimog avec la saleuse fait le secteur du Lachat et celui du plan Désert ainsi que le salage du village et de toutes les routes. Quant à moi, avec le Merlo, je travaille sur le Cheloup, le Planay, le Chardonnet, le Coin, Les Frasses et le Mont Rond.

CVF : Quelles sont les difficultés que vous rencontrez avec le déneigement ?

Stéphane : Premièrement nous ne sommes que trois, donc nous ne pouvons plus faire le travail que nous faisons à 4 avant, les tournées sont allongées. Nos engins sont susceptibles de tomber en panne et le souci majeur c'est la gestion de la neige. Avec l'augmentation des constructions, nous avons de moins en moins de place pour pousser la neige, nous perdons donc beaucoup de temps à transporter la neige. Les habitants permanents ou secondaires ne veulent plus de neige chez eux.

CVF : Votre engagement pour la communauté est-il reconnu par la population permanente et touristique ?

Stéphane : Notre sentiment est mitigé, certaines personnes sont conscientes de la difficulté de notre travail surtout en sous-effectif mais d'autres sont vindicatives. Elles ne comprennent pas qu'une tournée c'est en moyenne 5h par engin, donc lorsqu'il neige beaucoup, il faut attendre 5h avant un deuxième passage. Nous essayons de faire deux à trois passages dans la journée, mais les journées de grosses chutes, la neige va s'accumuler rapidement et nous ne pouvons faire autrement.

CVF : Merci Stéphane à vous et à vos hommes pour votre engagement au service de la collectivité.

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Monsieur le Maire vous rappelle certaines règles afin que le déneigement se fasse dans les meilleures conditions :

- Ne pas déposer de neige sur la voie lors du déneigement de votre véhicule ou de votre accès. Il est toléré de le faire juste avant qu'un engin de déneigement intervienne et non après, à défaut, vous vous exposez à des poursuites et à voir votre responsabilité engagée en cas de sinistre;
- Les véhicules garés sur le domaine public doivent être déneigés et déplacés à chaque chute de neige afin de faciliter le déneigement.

Les règles doivent évidemment être respectées, en particulier : **les zones de stationnement interdites de nuit**, pour faciliter le déneigement, ainsi que **les zones bleues et arrêts minute**, **respecter les panneaux mis en place pour faciliter le retournement des engins de déneigement ou salage**.

ATTENTION sur les routes, beaucoup de problèmes sont dus aux arbres, **les propriétaires doivent les élaguer ou les couper, les haies doivent être taillées**, afin que les services de déneigement puissent intervenir correctement.

Pour le personnel saisonnier si vous ne vous servez pas de votre véhicule, pendant une longue durée, merci de vous signaler en mairie pour convenir d'un lieu de parking ou celui-ci ne gênera pas.

Pour tous les hébergeurs et agences, merci de faire passer ces consignes à vos locataires.

Merci pour votre civisme.

Le Maire, Philippe Mollier

UNE CHAMPIONNE AU CHELOUP

Le 25 septembre 2021, **Fanny Piernetz**, habitante de Notre Dame de Bellecombe, est devenue championne de France de CSO (Concours de Sauts d'Obstacles) Major à Chazey sur Ain.

Fanny a commencé l'équitation à 6 ans dans sa Lorraine natale, à Peltre. A 8 ans elle obtient l'étrier de bronze (galop 2) et passe son galop 7 alors qu'elle se forme aux métiers du cheval à la MFR (Maison Familiale et Rurale) de Saint Flour dans le Cantal.

Elle poursuit ses études à Montpellier en STAPS et obtient le BEES 1^{er} degré (Brevet d'Educateur Sportif) sports équestres.

C'est en qualité de monitrice qu'elle entraîne des cavaliers et les accompagne aux championnats de France des clubs chaque année.

Elle devient par la suite groom d'un cavalier suisse et gère toute l'intendance et les soins aux chevaux de haut niveau. Peu après Fanny s'installe à Notre Dame de Bellecombe avec dans ses valises « Adelante » la mère de Ch'tadore Bel'Arly, (sa jument du championnat) en hommage à un cheval qui a marqué sa vie.

Ch'tadore Bel'Arly, alias Chachou, est née en 2012 au Cheloup comme quatre autres chevaux portant tous l'affixe Bel'Arly en référence au village.

Les années passent et Fanny se remet à l'équitation sportive en 2020 avec comme objectif les championnats de 2021 puisqu'ils sont organisés dans un département voisin. Ce sont les premiers championnats du couple « Fanny, Chachou ». L'ambiance est conviviale mais les exigences sportives



Fanny et Chachou lors du passage d'un oxer

restent élevées (4 parcours de 12 obstacles à réaliser sur trois jours). Une seule faute au compteur a permis à Fanny et sa jument de décrocher le titre de championne de France chez les cavaliers de plus de 40 ans.



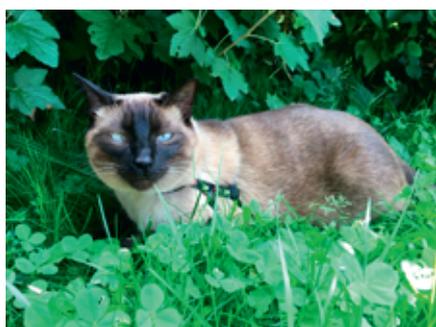
Nous souhaitons à Fanny et Chachou d'autres belles émotions dans les années à venir car en matière d'équitation l'âge n'est pas un frein à la performance sportive. Rendez-vous est pris pour l'automne 2022 à Compiègne !

Félicitations du Conseil Municipal et merci à Fanny et Chachou de mettre à l'honneur notre territoire.

C.V.F

QUID DES ANIMAUX ERRANTS

SUR LA COMMUNE



J'❤️ MON CHAT

alors, je le STÉRILISE !

L'article L 211-19-1 du Code rural interdit de laisser divaguer sur la voie publique les animaux domestiques comme les animaux sauvages apprivoisés. Confronté à des chiens ou chats errants, le maire est habilité à intervenir au titre de son pouvoir de police générale et d'un pouvoir de police spéciale que lui confère le Code rural.

(extrait du site mairesdefrance.com).

Depuis plusieurs mois, nous observons une recrudescence des chats errants sur notre territoire communal, nous vous invitons donc à stériliser vos chats afin d'éviter les coûts engendrés par la capture des chats et leur stérilisation.

N'oublions pas que les chats errants provoquent des nuisances sonores et olfactives. Même si ces derniers permettent de contrôler la population de petits rongeurs, les chats errants représentent un risque sanitaire pour les autres animaux domestiques.

Leur stérilisation permet d'éviter une prolifération exponentielle. En effet, il faut savoir qu'en seulement 4 ans, un couple de chats peut avoir une descendance de 18 000 à 20 000 individus.

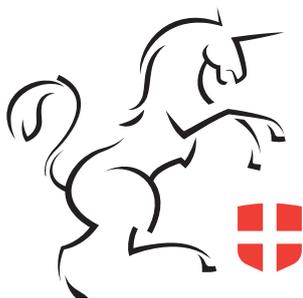
Évitons les méthodes de régulation archaïques (campagnes d'euthanasie généralisée) et soyons responsables.

C.V.F

UN NOUVEAU LOGO POUR LA COMMUNE



Entretien avec
Elodie CURT-COMTE,
Conseillère municipale
et employée de l'OTI.



NOTRE DAME DE
BELLECOMBE

STATION VILLAGE
SAVOIE

CVF : Quand et comment est née l'idée d'un nouveau logo pour la commune de Notre Dame de Bellecombe ?

Elodie : Cette idée est apparue sous le mandant précédent. L'ancien logo bleu et vert ne correspondait plus à l'image touristique d'aujourd'hui. Nous voulions nous différencier des autres stations village.

CVF : Quelles sont les démarches que vous avez entreprises ?

Elodie : Nous avons sollicité deux agences de communication qui nous ont accompagnés dans la création d'une nouvelle identité visuelle. Les propositions de la première agence n'ont pas été retenues par le conseil municipal. Nous avons donc sollicité une deuxième agence qui nous a proposé trois logos. Après enquête publique, le conseil municipal a validé le logo que nous lançons cet hiver.

CVF : Pourquoi le choix s'est-il porté sur une licorne ?

Elodie : L'image de la licorne émane de l'image historique de la station. Cette licorne fut dessinée par Raymond Quittet au début des années 70 pour représenter le club des sports. Elle fut ensuite adoptée par l'école de ski et le syndicat d'initiative de l'époque. Ce dernier l'a utilisée dans sa communication jusqu'à l'arrivée dans les années 80 du logo avec le clocher. Cette licorne est en fait le symbole de la station de ski.

CVF : La licorne est associée à différentes valeurs, comme la pureté et la grâce. Quelles sont donc les valeurs que la commune souhaite faire passer auprès de sa population permanente et touristique avec ce choix audacieux ?

Elodie : Nous avons souhaité reprendre l'essence même de la station de Notre Dame de Bellecombe. Raymond Quittet, le créateur de la licorne, a repris le mythe chinois de Qilin. Les Qilins promeuvent le succès des enfants et les aident à atteindre la "vraie grandeur".

CVF : La crise sanitaire ne nous a pas permis de lancer officiellement ce nouveau logo, comment allez-vous le vulgariser ? Où allons-nous voir la licorne à défaut de la rencontrer ?

Elodie : Cette licorne devient aujourd'hui l'image de la commune et de la station de ski, il faut donc qu'elle soit visible. Une lettre info signée par Monsieur le Maire la lancera officiellement. Les réseaux sociaux diffusent le nouveau logo depuis le début de la saison et les socioprofessionnels peuvent l'utiliser en respectant la charte graphique. L'office du tourisme a dédié le budget qu'il perçoit via la taxe de séjour pour la communication de cette nouvelle identité visuelle. Des goodies sont à la vente et une nouvelle signalétique a été mise en place. L'idée c'est que tous les acteurs du village se l'approprient et la portent au même titre que les nouveaux oriflammes de la station.

CVF : Merci pour cet entretien et souhaitons tous longue vie à la licorne de la commune.

QUI PEUT REPOSER DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL ?

Le choix du lieu de l'inhumation est encadré par la loi et plus précisément par le Code Général des Collectivités Territoriales.

C'est ainsi que la sépulture dans le cimetière de la commune est due :

- Aux personnes décédées sur son territoire, quel que soit leur domicile ;
- Aux personnes domiciliées sur son territoire, alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune ;
- Aux personnes non domiciliées dans la commune mais qui ont droit à une sépulture de famille ;
- Aux français établis hors de France n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune et qui sont inscrits ou remplissent les conditions pour être inscrits sur la liste électorale de celle-ci en application des articles L.12 et L.14 du code électoral.

Si vous n'êtes pas dans l'une des situations mentionnées par le CGCT, le maire peut refuser la demande d'inhumation.

C.V.F



ARLYSÈRE NOUS INFORME

SUR LE SCoT



Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) sont des documents d'urbanisme destinés à planifier à moyen et long terme l'aménagement d'un territoire. Ils sont élaborés à des échelles intercommunales. A ce jour, la France compte 466 SCoT, qui couvrent 95% de la population et 86% des communes.

Le périmètre d'un SCoT est celui d'un bassin de vie et d'emploi. Le SCoT ARLYSÈRE, exécutoire depuis 2012, est piloté par la communauté d'Agglomération du même nom. Par délibération en date de décembre 2020, les élus d'Arlysère ont engagé la révision générale du SCoT ARLYSÈRE.

Le SCoT doit permettre un développement durable et équilibré du territoire, et assurer la cohérence entre les différentes politiques sectorielles, qui s'organisent autour de trois grands piliers :

- Les activités économiques (industrie, artisanat, commerce, agriculture, forêt, tourisme, services...)
- Les principaux services à la population : logements, mobilité, grands équipements et services structurants
- La transition écologique et énergétique, intégrant la valorisation des paysages et la gestion économe des espaces naturels, agricoles et forestiers.

En montagne, le SCoT doit définir la localisation, la nature et la capacité globale des équipements structurants relevant d'Unités Touristiques Nouvelles Structurantes (Remontées mécaniques, hébergements touristiques, aménagements, selon leur taille).

Par ailleurs, le SCoT doit intégrer un certain nombre de documents de planification élaborés à des échelles supérieures (Région, bassin hydrographique...) et de lois. La révision du SCoT devra prendre en compte la loi Climat et résilience (Aout 2021) et notamment les nouvelles directives en matière de réduction de la consommation d'espaces agricoles naturels et forestiers, ainsi que l'objectif national de Zéro Artificialisation Nette à horizon 2050.

Sur la base d'un diagnostic territorial, les élus d'Arlysère élaboreront un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), véritable projet politique qui définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire pour les 20 ans à venir. Ces objectifs doivent permettre de coordonner les politiques publiques menées sur les trois thématiques sus nommées.

Ce PAS est traduit concrètement dans un Document d'orientations et d'objectifs (DOO), qui constitue l'outil d'application du PAS, et comprend un certain nombre de prescriptions (textuelles, chiffrées et/ou cartographiées), avec lesquelles les PLU doivent être compatibles.

Il s'agit donc d'un vaste projet d'ensemble, qui pour être réussi se doit par ailleurs de prendre en compte les spécificités locales, d'être partagé par le plus grand nombre, en associant les partenaires concernés et la population, laquelle sera consultée in fine dans le cadre d'une enquête publique. Le SCoT sera exécutoire après son approbation par le conseil communautaire, d'ici à 3 ans.

Suite à cette validation, les communes devront étudier l'opportunité de revoir leurs documents d'urbanisme locaux (PLU) dans un délai d'un an.



www.arlysere.fr



NOUVEAU...

DERNIÈRE MINUTE !

La demande est récurrente depuis bon nombre d'années c'est pourquoi aujourd'hui le conseil municipal s'engage sur un grand projet foncier pour permettre aux jeunes de rester sur notre commune et préserver notre école, cœur de vie d'une collectivité de montagne.

La commune de Notre Dame de Bellecombe, soucieuse du besoin de logements permanents sur la station, présentera ce projet aux habitants du village courant mars 2022. Les premiers besoins qui intéressent plus particulièrement les professionnels en recherche de logements pour leurs saisonniers, sont en cours de collecte. Une présentation en avant-première nous a déjà permis de bien visualiser la nécessité et le bien-fondé de ce projet.

La finalité est de proposer à la vente ou à la location un certain nombre d'appartements avec garages en sous-sol, environ une cinquantaine de logements du T2 au T4. Nous vous informerons de la date choisie pour cette présentation prochainement.

Ce projet est essentiel pour le futur de notre village, nous comptons sur votre présence lors de sa présentation.

Le conseil municipal

QUOI DE NEUF À L'ÉCOLE

DU BOURJAILLET ?

L'école du village accueille depuis la rentrée 2021 une classe unique après la suppression d'un poste sur décision du Directeur Académique. Madame Barral-Crépieux en est la directrice.

L'effectif pour l'année scolaire 2021/2022 est de 17 élèves plus une élève inscrite en dispositif ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) à l'école d'Ugine Pringollet. Cette élève est scolarisée à l'école du village le vendredi après-midi afin de poursuivre ses apprentissages et garder des liens avec ses camarades de classe qui l'accompagnent dans son parcours d'inclusion.

Au retour des vacances de Toussaint, l'effectif est passé à 19 avec l'arrivée d'une nouvelle famille sur le village. Cet hiver, l'ajout de deux élèves saisonniers portera l'effectif à 21. Le nombre d'élèves à la rentrée prochaine restera stable.

L'équipe éducative se compose de Madame Armelle Perrin, AESH, (Accompagnante des Elèves en Situation de Handicap), de Madame Sonia Mollier, ATSEM, (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) chargée de la surveillance de la cantine et du périscolaire le lundi et jeudi de 16h à 18h et de Madame Véronique Pochet qui intervient sur la cantine, le périscolaire du mardi et du vendredi, et s'occupe de l'entretien quotidien des locaux.

Le périscolaire du soir accueille 4 élèves à l'année et la totalité des élèves mange les repas livrés par la cuisine centrale d'Ugine à midi.

Les actions pédagogiques, projets de classe et sorties scolaires sont nombreux.

Ainsi **les enfants se sont investis dans la semaine du goût du 12 au 16 octobre**. Ils participent comme les années

précédentes **au prix des incorruptibles** dont l'objectif consiste à amener les enfants à lire avec plaisir.

Cet hiver le « **cycle glisse** » sera reconduit (ski alpin, patinoire, luge, ski de fond, conduite de traîneau et biathlon) et sera suivi du **cycle piscine** au printemps.

Enfin, si les conditions sanitaires le permettent, les élèves partiront en **classe de découverte à Leucate du 16 au 21 mai 2022** afin de découvrir le milieu marin. Ce projet est un projet commun avec l'école de Crest-Voland et de Flumet.



Les enfants de l'école partagent le repas de Noël

C.V.F



50 Logements

Notre-Dame-de-Bellecombe
Présentation du 13 Janvier 2022



L et L Architecture
7 Rue du Pré Cornu
38610 GIÈRES
04 76 42 08 01

QUELQUES BRÈVES



CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS

Depuis le 11 mai 2021 les cabanes des ordures ménagères et de tri sélectif ont été remplacées par des conteneurs semi-enterrés au Bourjaillet et aux tennis (à côté du cimetière) en attendant leur installation progressive sur les autres points de collecte.

Ils permettent une réduction des odeurs et, par effet de gravité, une compression des ordures entraînant un gain de place et une fréquence de vidage réduite.

Ces installations sont financées par Arlysère.



COVID 19

Au printemps 2021, les habitants de plus de 75 ans ont tous été contactés et les transports organisés pour qu'ils puissent se rendre dans un centre de vaccination s'ils le souhaitent. Aucun décès lié directement à la COVID n'est à déplorer en 2021. A noter que la pharmacie de Notre Dame de Bellecombe propose les vaccinations sur RDV.

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque municipale installée au rez-de-chaussée de l'école du Bourjaillet a été déplacée provisoirement, toujours à l'école, mais au 1^{er} étage depuis cet été.

Cela permet à l'enseignante de disposer de plus d'espace pour accueillir sa classe unique. Rappelons que la bibliothèque est ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30 et que **les bénévoles sont les bienvenus**.



PLU

Pour rappel, le PLU après enquêtes publiques en décembre 2020 et janvier 2021 a été approuvé lors de la réunion du conseil municipal du 19 juillet 2021.

SENTIERS

En été, le balisage et l'entretien des sentiers relevant de la compétence d'ARLYSÈRE est assuré par deux employés de la communauté de commune. En hiver, la commune se charge de l'entretien et du balisage des sentiers raquettes sur son territoire et fait appel pour cela à un prestataire privé.

Des cartes sont disponibles à l'Office du Tourisme.

FLEURISSEMENT

Cette année comme les saisons passées, la commune se distingue par son fleurissement.

Félicitations et remerciements aux employés municipaux pour leur implication dans la réalisation des aménagements floraux.



PATINOIRE

Pour le plus grand plaisir de tous, la patinoire à ciel ouvert de notre village accueille depuis les vacances de Noël les amateurs de glace. Rendez-vous du dimanche au vendredi de 16h à 20h. En famille ou entre amis, c'est un rendez-vous incontournable au cœur du village.

Un grand merci au service technique pour sa mise en place en ce début d'hiver où la neige est tombée en abondance.



LE CLUB DES SPORTS

SKI CLUB



Le Club des Sports de Notre Dame de Bellecombe a été créé en 1969 pour permettre aux jeunes du village de pratiquer le ski de compétition.

Aujourd'hui, il accompagne ses licenciés tout au long de leur projet :

- projet sportif de haut niveau avec un entraînement tout au long de l'hiver dès l'âge de 8 ans jusqu'à 16 ans (catégorie U8 à U16), inscription et encadrement aux compétitions, aide à l'accès au haut niveau : accompagnement et suivi pour accéder aux groupes élites.

Dans cette optique, le club souhaiterait regrouper les meilleurs licenciés du Beaufortain et du Val D'arly pour créer un pôle ski compétition.

- projet sportif « les métiers de la montagne » : préparation au diplôme d'état. Entraînement tout au long de l'hiver dès l'âge de 6 ans (groupe « pré-club) jusqu'à 16 ans (catégorie U8 à U16), puis possibilité de continuer son projet grâce au groupe Grand Prix (plus de 18 ans).

La volonté du club consiste à développer l'encadrement de ses licenciés pour créer des vocations autour des métiers de la montagne et leur permettre de valider leur diplôme.

Le club permettra aussi cette année dans le cadre des « journées GLISSE » organisées par l'école du village, de découvrir les activités d'hiver de notre station. Deux moniteurs prendront en charge les enfants de l'école sur plusieurs séances en janvier et mars.

Grâce à des moniteurs motivés et investis, des partenaires financiers impliqués, la mairie de Notre Dame de Bellecombe (principal soutien financier) ainsi que les remontées mécaniques, le club des sports peut s'ancrer autour d'objectifs ambitieux et de beaux projets sportifs mais aussi d'animations de qualité tout au long de l'année.

En 2021, malgré la fermeture des stations, les clubs de Flumet, Crest Volland et Notre Dame de Bellecombe ont pu s'entraîner sur une piste dédiée. Ainsi les licenciés ont pu se confronter les uns aux autres lors de camps d'entraînements.

Les courses FIS internationales et FIS Cit n'ont pu être organisées ainsi que les animations annuelles (fête des vins, concours de belote, loto...).

Notre élite, Baptiste Alliot Lugaz, après 10 ans au sein du groupe France dont deux départs en coupe du monde, a mis fin à sa carrière : Bravo Champion !

Cette année 2022 s'annonce prometteuse, avec de nombreuses compétitions prévues cet hiver. Le club a prévu de mettre en place ses animations annuelles, concours de belote, festival des vins, course FIS... Un programme de glisse pour tous devrait voir le jour.

N'hésitez pas à contacter la présidente pour toute information. Le club est prêt à accueillir tous les sportifs motivés.



Présidente :

BRUN Catherine

830 rue de Savoie,
73590 Notre Dame
de Bellecombe

clubdessportsndb@gmail.com

brun-catherine@neuf.fr

www.clubdessportsndb.com

ASSOCIATION « LA JOIE DE VIVRE »

L'Association « La Joie de Vivre » a été créée en 1995 par Danielle GAIDON et Jacques MARIN CUDRAZ pour permettre aux habitants retraités de se retrouver régulièrement. A cette époque elle comptait 67 membres.

Depuis, elle a organisé diverses manifestations : la fête des vieux métiers, la soupe des croûssets, soirées, théâtre, contes de jadis, concours de belote, apprentissage du tricot et cours de patois à l'école.

L'association a largement contribué avec l'Office du Tourisme à la mise en place et l'organisation des concours de rissoles, des dégustations de produits du terroir, bar à soupe

de légumes ou de fruits.

Dernièrement les adhérents ont réalisé un très gros travail de recherche sur la toponymie (étude du nom des lieux, de leur étymologie) et la microtoponymie de la commune, travail concrétisé par deux expositions pour que les jeunes du village ne perdent pas leurs racines.

Aujourd'hui la majorité des membres ont plus de 80 ans (la doyenne a 94 ans). L'association ne compte plus que 14 adhérents et il serait bon que des jeunes retraités reprennent le flambeau ! Alors avis aux jeunes de plus de 65 ans !

Présidente :

GAIDON Danielle,

Chalet Gai Munagayo

612 rue de Savoie,
73590 Notre Dame
de Bellecombe

danielle.gaidon@orange.fr

LE CLUB DES JEUNES

Le Club Des Jeunes propose des animations tout au long de l'année au sein du village.

Chaque année au mois d'août, un concours de pétanque, suivi d'une soirée dansante et d'une tombola fait office d'ouverture du festival des vins du lendemain.

En hiver, nous organisons la "course des croëssets" où chacun peut venir, déguisé ou non avec l'engin de glisse de son choix et tenter de réaliser une performance.

Lors de ces événements, nous proposons une buvette ainsi qu'une sandwicherie pour se restaurer.

L'objectif est de se retrouver lors d'un moment festif et de partager avec les vacanciers.

Nous organisons également des tournois de tennis et prêtons « main forte » aux autres associations pour l'organisation de leurs événements.

L'argent récolté permet aux bénévoles de l'association de pratiquer différentes activités ou de partir en voyage notamment en Ardèche ou à Europa Park pour un week-end.

Tous les jeunes de Notre Dame de Bellecombe sont les bienvenus dans notre association et ainsi s'investir dans la vie du village.



Présidente :

DUDEK Clément

Chalet la Clarée,
1708 route du Plan Dernier,
73590 Notre Dame de
Bellecombe

cjdndb@outlook.fr

POUR QUE LANA GRAVISSSE SA MONTAGNE

L'association « **Pour que Lana gravisse sa montagne** » a vu le jour en novembre 2013. Marie Bochet est devenu la Marraine de notre association depuis début 2015.

L'association a d'abord été créée suite au constat de la prise en charge du handicap en France. En effet le handicap coûte cher que ce soit pour l'achat de matériel adapté et fonctionnel mais aussi pour la prise en charge des thérapies dites alternatives et intensives.

Nous avons aussi à cœur de faire **connaître le handicap au plus grand nombre**, de montrer que l'on peut aller à l'école, partir en classe de découverte ou de faire du vélo et du ski.

Il est important encore d'apporter de l'aide aux familles, plus spécialement au moment de l'annonce du handicap qui est une période très difficile, l'acceptation de cet état conditionnant le futur de l'enfant dans sa prise en charge.

Missions de l'association :

- Aider Lana dans la prise en charge de son handicap
- Participer au financement d'appareillages
- Participer à la prise en charge financière des thérapies et des transports dont elle aura besoin
- Faire connaître la et le syndrome de West dont elle souffre.
- Proposer un soutien moral et financier aux parents d'enfants porteurs de handicap.

- Proposer un soutien financier aux thérapeutes pour l'achat de matériel ou leur formation.

- Aider les familles dans la prise en charge des loisirs avec un enfant en situation de handicap en particulier le ski.

Nous mettons gratuitement à la disposition des familles 1 dual ski et un tandem ski et nous pouvons aussi éventuellement les mettre en relation avec des pilotes bénévoles s'ils ne sont pas formés pour le pilotage

Comment ? **Grâce aux dons, aux adhésions, à la vente d'objets** (bracelets, t-shirt, écussons etc.) **à l'organisation d'événements** (descente aux flambeaux, repas...)

Nous organisons depuis 4 ans une descente aux flambeaux dans la station de ski des Saisies, avec un record de 584 flambeaux vendus et 480 participants !

Nous tenons un stand sur le front de neige des Chardons, toute la journée avec vente des flambeaux, de pâtisseries, de boissons, de vin chaud, d'objets aux couleurs de l'association, ...

Pour cet événement, nous avons la chance d'avoir la participation des deux écoles de ski ESF et ESI Glisse Passion ainsi que les pisteurs et le personnel des remontées mécaniques de la station.

La prochaine aura lieu le jeudi 17 février 2022.



Présidente :

PIERNETZ Fanny

pourquelanagravissemontagne@gmail.com

06.03.55.81.46

L'ÉCHO DES ALPAGES



Président: **ALLIOT-LUGAZ Jérôme** - echodesalpagesndb@gmail.com

Depuis bien longtemps déjà il existe une fanfare dans notre village. Initialement ce sont les pompiers du village qui assuraient ce rôle lors des cérémonies après guerre, les «pompiers musique» jouaient les sonneries officielles devant le monument aux morts du village. Plus tard en 1972, sous l'impulsion d' André Ouvrier-Bufferet, est née la batterie fanfare avec tambours, cymbales, clairons et cors de chasse, telle que nous la connaissons actuellement. «La Clique» compte à ce jour 5 clairons, 4 clairons-cors de chasse, un cymbaliste, une grosse caisse et 3 tambours, dont notre nouvelle recrue de 16 ans, le tout sous la direction de Bruno Joguet.

Nous jouons pour les cérémonies officielles (19 mars, 8 mai et 11 novembre) tout en développant notre panel de morceaux traditionnels avec cor de chasse, ce qui nous permet de jouer

lors d'animations diverses pour notre plus grand plaisir. Les personnes qui souhaiteraient rejoindre l'écho des alpages sont les bienvenues, profanes ou mélomanes car nous apprenons la musique de manière autodidacte.

Nous organisons également deux repas dansants sur notre commune, l'un lors de la Saint Vincent au mois de janvier, l'autre au début du mois de novembre, quand les conditions sanitaires nous le permettent bien évidemment.

Très attachés à notre village, nous continuerons encore longtemps de raviver la flamme lors des cérémonies et de cultiver la joie de vivre lors de nos repas dansants ou nos différentes prestations.

Yoann PINTO

A.P.E.

LES ENFANTS DES CROESSETS



Présidente : **LAPRAZ Nathalie**
Chalet les Murziers 2, 181 impasse des Aravis, 73590 Notre Dame de Bellecombe
lambertnathalie@ymail.com

L'association des parents d'élèves a été créée le 18 octobre 1995 et est actuellement présidée par M^{me} Lapraz Nathalie. Le but de l'APE et de ses actions est de collecter des fonds afin de financer des activités ou des projets pédagogiques pour les élèves.

Cette année, nous allons financer une sortie cinéma, des sorties ski de fond aux Saisies, moniteurs de ski (si besoin), moniteurs de natation, un cycle vélo prévu pour la rentrée de septembre 2022 et le plus gros du budget de cette année va aider à financer le voyage scolaire prévu pour la semaine du 16 au 21 mai 2022. Nos enfants auront la chance de partir en classe de mer avec les écoles du Val d'Arly.

Les actions menées et à venir :

- Vente de choucroute à emporter (un vrai succès avec 150 parts vendues)
- Tirage de la tombola la semaine avant les vacances de Noël
- Vente de pâtisseries lors de la commémoration du 11 novembre

- Vente de pizzas à emporter le 30 nov.
- Vente d'huîtres à emporter le 22 déc.

Pendant l'hiver nous mettrons des urnes en bois dans les commerces de NDB afin que les vacanciers fassent don de leur support à forfait de ski soit 2€ récoltés par support. Le 8 mai 2022 l'association fera une nouvelle vente de pâtisseries lors de la commémoration de la seconde guerre mondiale.

Je profite de cet article pour remercier les habitants de notre village qui jouent un rôle majeur dans la réussite de nos événements. Merci également à nos commerçants à qui nous demandons de participer en nous offrant des lots pour la tombola. Ces derniers n'hésitent pas à mettre nos flyers et affiches pour promouvoir nos actions, merci au corps enseignant pour son implication, merci aux élus de la Mairie de m'avoir sollicitée pour écrire cet article et un grand merci aux membres du bureau de l'APE et aux parents bénévoles sans lesquels rien ne serait possible.

ASSOCIATION COMMUNALE CHASSE AGRÉÉE ST-HUBERT

Président : **MARIN-CUDRAZ Daniel**
chalet les hirondelles,
12 route de Crest-Voland
73590 Notre Dame de Bellecombe

LES ANCIENS COMBATTANTS

Président : **GARDET Denis**
189 chemin des Tailles, 73400 Ugine

PROPRIETAIRES TERRIENS

Président : **MOLLIER James**
123 rue de Savoie
73590 Notre Dame de Bellecombe

LOUEURS EN MEUBLÉ

Présidente : **VERNEX-LOZET Marie-Agnès**
130 impasse de la Corne
73590 Notre Dame de Bellecombe

A COMMUNAUTÉ LOCALE DE N.D. DE BELLECOMBE

Contact : **TERRENOIR Caroline**
cterrenoir@wanadoo.fr
Tél : 06 20 33 72 77

La communauté locale n'est pas une association. Elle est une des treize communautés de la paroisse Sainte-Anne d'Arly Montjoie, elle représente localement l'Église et grâce à l'intervention de ses divers relais, elle accueille les demandes sacramentelles, les demandes liées à la catéchèse. Elle coordonne ce qui se vit autour de l'église et veille à toutes les formes de solidarité.



© Jipe Rowier